

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2024_0041

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 22 MARS 2024,
L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux mars, à 19h00,

Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 15 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, mairie principale, sous la présidence de **M. VISKOVIC, MAIRE.**

PRÉSENTS : M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, Mme TROQUIER, M. RATOUCHE, Mme JEGATHEESWARAN (à partir du point n°5, Adoption du budget primitif), Mme SABOUNDJIAN, M. MAYOULOU-NIAMBA, M. DUJARDIN, Mme ROTOMBE, Mme VICTOR-LE ROCH, Mme NATALE, M. BRICOGNE, M. TRIEU, M. ROSENMANN, M. ABOUDOU, Mme DAGUILLANES, M. DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, Mme SAFI, M. BEGUE, Mme MONIER, Mme PERUGIEN, M. FEURTE, M. SEIDL.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme JEGATHEESWARAN qui a donné pouvoir à M. TIENG (jusqu'au point n°5, Adoption du budget primitif), Mme VISKOVIC qui a donné pouvoir à M. FONTAINE, Mme CAMARA-SAKHO qui a donné pouvoir à Mme TROQUIER, Mme ROTOMBE, Mme RAJAONAH qui a donné pouvoir à Mme ROTOMBE, M. KONTE qui a donné pouvoir à Mme DAGUILLANES, M. CASSE qui a donné pouvoir à M. SEIDL.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. DRAME.

Soit 32 élus présents ou représentés à l'ouverture de séance (quorum fixé à 17 élus présents ou représentés).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BEGUE

6) DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION ILE-DE-FRANCE AU TITRE DU SOUTIEN À L'ÉQUIPEMENT EN VIDÉOPROTECTION (BOUCLIER DE SÉCURITÉ) RELATIVE À LA PHASE 4 DE L'EXTENSION DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget communal,

VU le code de la sécurité intérieure,

VU la délibération du conseil régional n° CR 10-16 du 21 janvier 2016 relative au « Bouclier de sécurité », dispositif de soutien à l'équipement en vidéoprotection,

VU la délibération du conseil régional n° CP 16-132 du 18 mai 2016 relative aux modalités d'organisation du dispositif de mise en place d'équipements de vidéoprotection,

VU la délibération du conseil municipal n° DEL2020_0064 du 24 mai 2020 portant délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT la volonté de la Région Île-de-France de mener une politique importante et innovante en matière de sécurité,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la commune de Noisiel d'étendre son dispositif de vidéoprotection afin de renforcer la sécurité de l'espace public,

CONSIDÉRANT que la commune s'est engagée depuis plusieurs années dans l'extension du système de vidéoprotection,

CONSIDÉRANT que la commune envisage de réaliser en 2024 la phase 4 de ce programme d'extension du système de vidéoprotection,

CONSIDÉRANT que la phase 4 du projet d'extension du dispositif de vidéoprotection dans le quartier de la pièce aux chats, de la cité Menier, du Bois de la Grange et des Deux-parcs est estimé à 281 219,40 € HT (soit 337 463,28 € TTC),

CONSIDÉRANT que ce projet d'extension de la vidéo protection dans le quartier susmentionné, poursuit les objectifs suivants :

- Participer à la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens ;
- Participer à la prévention des atteintes envers les bâtiments publics et les commerces;
- Contribuer à la lutte contre le trafic de stupéfiant et les conduites addictives (alcoolisme de masse...).
- contribuer à la constatation des infractions routières.

CONSIDÉRANT que le projet d'extension comprend 15 caméras de voie publique sur dix lieux d'implantations pour la part communale,

CONSIDÉRANT que la subvention sollicitée pour le projet d'un montant de 84 365,82 € (30 % du coût du projet), est supérieur à 50 000 €,

ENTENDU l'exposé de M. RATOUCNIAK, 5e Adjoint au Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, (29 VOTES POUR, 3 VOTES CONTRE, 0 ABSTENTION)

APPROUVE le montant total prévisionnel du projet estimé à 281 219,40 € HT (soit 337 463,28 € TTC).

suite DEL2024_0041

demande de subvention à la région ile-de-france au titre du soutien à l'équipement en vidéoprotection (bouclier de sécurité) relative à la phase 4 de l'extension du système de vidéoprotection (3)

Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le
ID : 077-217703370-20240322-DEL2024_0041-DE



AUTORISE le maire à présenter une demande de subvention de 84 365,82 € (soit 30 % des dépenses) auprès de la Région Île-de-France au titre du soutien à l'équipement en vidéoprotection (bouclier de sécurité) dans le cadre de la réalisation de ce projet.

AUTORISE le maire à signer tout acte relatif à ce projet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME